



ON ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an... 46 fr
Six mois... 9 fr
Trois mois... 5 fr
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 14 septembre, Du 15, Du 16.

BULLETIN.

On lit dans le Moniteur : L'Empereur qui a quitté le camp de Châlons samedi, à neuf heures du matin, avec le Prince Impérial, avait prescrit que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ : aussi les troupes n'ont pas pris les armes. Seulement les généraux et chefs de corps ont tenu à escorter l'Empereur à cheval jusqu'à la gare. Les soldats, apercevant de leurs tentes le cortège impérial, sont accourus pour saluer encore une fois leur souverain et son fils de leurs plus chaleureuses acclamations.
Le Moniteur publie un rapport du maréchal Niel à l'Empereur sur l'administration municipale de l'Algérie. Le ministre de la guerre rappelle le décret du 27 décembre 1866 dont l'article 6 est ainsi conçu : « Dans les communes où la population musulmane est assez nombreuse pour qu'il y ait lieu de prendre à son égard des mesures spéciales, cette population est administrée sous la surveillance et l'autorité du maire par des adjoints indigènes. » En posant ainsi, dit le rapport, le principe de l'administration des indigènes du territoire civil par l'autorité municipale de la commune où ils habitent, et en établissant la première base de cette administration par la création des adjoints indigènes, le décret de 1866 a abrogé implicitement tout ce que les règlements antérieurs pouvaient contenir de contraire à ce principe. Mais il était indispensable de faire déterminer avec précision par le pouvoir souverain ce qui doit être maintenu, ce qu'il convient d'abroger dans ces règlements qui, tous ont été rendus sous forme de décrets.
En conséquence, le maréchal Niel propose à l'Empereur de fixer par un décret les conséquen-

ces du nouveau régime et de régler tous les détails de son fonctionnement. Conformément à cette proposition, le rapport est suivi d'un décret impérial dont les dispositions donnent une plus grande extension au régime civil de la colonie et dont la plus importante porte suppression des bureaux arabes créés près de chaque préfecture par le décret du 8 août 1854.
Un camp vient d'être formé à Millingen en Gueldre. Des troupes y sont réunies sous le commandement du prince d'Orange au nombre d'environ 7,500 hommes, savoir : 12 bataillons d'infanterie, 8 escadrons de cavalerie, 3 batteries d'artillerie dont une à cheval, et une compagnie de train.
La télégraphie fait connaître que les travaux qui sont en voie d'exécution à Port-Saïd, se poursuivent avec la plus grande activité. La jetée située du côté de l'ouest, qui, en raison de sa longueur, présentait de sérieuses difficultés, est terminée. Il ne reste plus qu'à achever la jetée opposée avec des blocs déjà confectionnés.
On télégraphie de New-York, 12 septembre : Un grand tremblement de terre a eu lieu au Pérou et dans l'Equateur, le 13 et le 16 août. Arica, Arequipa, Islay, Iquique, Pasco, Juan Cavelica, Ibarra et un grand nombre d'autres villes ont été complètement détruites.
On parle de 2,000 victimes au Pérou et de 20,000 dans l'Equateur.
La plupart des habitants d'Arica et d'Aréquipa ont pu sauver leur vie.
Les pertes de propriétés sont évaluées à 300 millions de dollars.
Les navires qui étaient mouillés près de la côte et aux îles Chinchas et Billinghurst, ont beaucoup souffert.
Le consul anglais d'Iquique a péri avec sa famille.
Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).
Toulon, 13 septembre, soir.
Une pluie torrentielle a, pendant toute l'après-midi, ralenti le vote et aura été probablement la cause de beaucoup d'abstentions. Il y a eu aujourd'hui 4,492 votants à Toulon et 425 à Brignolles.

Metz, 14 septembre.
Aujourd'hui, a eu lieu le vote pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement (premier canton de Metz). Inscrits : 4,334. Votants : 1,654. M. Vianon : 1,613 voix. Voix perdues : 41. Il manque le vote de 6 communes.
Bruxelles, 13 septembre, soir.
Le Congrès des travailleurs a été clos aujourd'hui par son président, M. Dupont, de Londres. — Il a été donné lecture d'une Adresse aux branches allemandes contenant le passage suivant :
« Nous devons considérer une guerre entre la France et l'Allemagne comme une guerre civile au profit de la Russie. »
Cette Adresse se termine ainsi :
« L'association internationale engage les travailleurs à se prononcer contre toute guerre et à s'y opposer par tous les moyens, à refuser leur coopération à cet assassinat systématique, à organiser une propagande pour éclairer les malheureux qu'on oblige à faire la guerre. »
Le Congrès a adopté la résolution suivante :
« Le Congrès recommande aux travailleurs de cesser tout travail dans le cas où la guerre éclaterait. Il compte sur la solidarité des travailleurs de tous les pays pour cette grève des peuples contre la guerre. »
Londres, 14 septembre.
Le Times reçoit de New-York, à la date du 13 septembre, les détails suivants sur le tremblement de terre qui s'est fait sentir au Pérou et à l'Equateur :
« Plusieurs villes, entre autres Moquehu et Tacma (Pérou) et Zaunga (Equateur) n'existent plus. On évalue de 25 à 30 mille le nombre des victimes de cette catastrophe. — Une violente marée, produite par la secousse volcanique, a détruit un grand nombre de navires sur la Côte et notamment le vapeur américain Frenonia. L'eau soulevée, a jeté jusqu'à un demi-mille à l'intérieur des terres le bâtiment péruvien America et le bâtiment anglais Chancellor. Beaucoup d'autres navires ont été fortement avariés. »

C'est en vain que l'Empereur s'est privé du plaisir d'adresser une allocution aux troupes réunies au camp de Châlons, afin, comme il l'a dit, d'empêcher les journaux de tirer de ses « paroles si modérées qu'elles fussent, des pronostics de guerre. » Déjà les interprétations les plus contradictoires sont puérilement ou méchamment colportées. L'Empereur n'a voulu rien dire, s'écrient les uns ; donc la guerre est possible, car autrement Sa Majesté eût pu donner libre cours à sa pensée. L'Empereur a, au contraire, expliqué suffisamment son silence, ajoutent les autres, pour établir que les paroles impériales n'eussent pu être assez affirmatives dans le sens de la paix, et enlever ainsi aux journaux tout prétexte à l'équivoque. Le chef de l'Etat aurait donc trop ou trop peu parlé suivant ces infatigables commentateurs qui, pour satisfaire

leur passion pour les conjectures ou leur esprit de parti, ne reculent pas même devant l'absurde.
Avons-nous besoin d'ajouter qu'aucun homme sérieux ne s'aurait être surpris par ces élucubrations mensongères ? La paix, voilà l'affirmation qui ressort éclatante des courtes paroles d'adieu adressées par le souverain aux généraux qui lui faisaient escorte. La sécurité tel est le résultat évident de l'observation non dépourvue, il est vrai, d'une spirituelle malice, faite à propos du parti pris belliqueux d'un certain nombre de nos feuilles pessimistes. Quel est, en effet, le but que poursuit l'Empereur, lorsqu'il dit qu'il se gardera bien de parler, pour empêcher les journaux de tirer de ses paroles des pronostics de guerre ? N'est-ce pas précisément de ne point permettre à ces journaux d'émettre encore une fois des doutes, au sujet de la consolidation de la tranquillité générale, si énergiquement affirmée dans la réponse impériale au discours du maire de Troyes ? Pour qui veut réfléchir, ce but est évident et ne saurait prêter, ni de près ni de loin, à la moindre équivoque.
Nous aurions vraiment mauvaise grâce à insister plus longtemps sur de misérables turlopinnades ; mais la moindre atteinte portée à l'apaisement de l'esprit public nous paraît chose si coupable en présence de la loyale et paisible politique tant de fois proclamée par le chef de l'Etat, que nous eussions cru ne pas remplir notre devoir en laissant passer, sans les démentir, même des allégations dépassant les bornes de la fantaisie la plus déraisonnable.
Pour extrait : A. Laytou.

Le camp de Saint-Maur présentait samedi, l'aspect le plus pittoresque et le plus animé. La brigade du général Brayer, sous le commandement du maréchal Canrobert, exécutait une manœuvre à feu avec charges, évolutions, contre-marches, attaques et tous les épisodes d'une véritable bataille. Une batterie du fort de Vincennes, dont les canons n'ont cessé de gronder durant toute l'après-midi, complétait l'illusion et pouvait de prime-abord faire croire à un combat sérieux. On se serait cru à Magenta ou à Sébastopol.
Le maréchal Canrobert a été très satisfait de l'entrain des soldats.
Comme on savait que cette manœuvre à feu était la dernière, les spectateurs y étaient en fort grand nombre, et couvraient ça et là quelques parties de la plaine. Aucune entrave n'avait été mise à leur curiosité. Le public allait, venait, circulait sans rencontrer nulle part

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 Septembre 1868.

LE FILS DE L'ÉTOUFFEUR

PAR TURPIN DE SANSAY.
La blessure de Cyprien n'était heureusement pas grave; la lame du poignard n'avait touché aucun des organes essentiels de la vie.
L'air glacial, en frappant le jeune graveur au visage, lui fit peu à peu reprendre ses sens. Aidé d'un ouvrier qui gagnait son chantier, il rentra dans sa mansarde, n'eut que la force d'indiquer la demeure de Louise, et fut saisi d'un délire fiévreux.
Louise, prévenue, accourut aussitôt. Quoique malade elle-même, elle soigna le blessé avec toute l'attention d'une mère, avec toute la tendresse d'une amante.

Quinze jours après, Cyprien entra en convalescence.
La curiosité publique s'empara de l'aventure du pont Neuf. Les journaux, les salons et les cercles ne parlèrent plus que des étouffeurs d'enfants. On broda mille sujets divers, dont pas un, naturellement, n'approcha de la vérité.
Lambert et la femme Poissonnier furent mis au secret.
Leur procès s'instruit avec toute la vigilance que met la justice en ces sortes d'affaires.
Pour tout éclaircissement à l'interrogatoire du procureur du roi, Lambert répondit qu'un homme qu'il ne connaissait pas, avait apporté les deux enfants chez la veuve Poissonnier, et qu'ils les avait tués pour la somme de dix mille francs.
La femme Poissonnier soutint, de son côté, que Lambert seul avait fait le coup; qu'il lui avait demandé son pavillon dans un but qu'elle ne connaissait pas, et ne voulut pas sortir de son système de défense.
Cyprien fut interrogé aussi; mais il ne put qu'attester de l'innocence de son père. Vainement il sollicita une entrevue; on lui refusa l'autorisation de voir le prisonnier.
Lambert conféra longtemps avec son avocat d'office, il lui raconta sa vie et la sainte cause qui l'avait conduit au crime.
L'avocat lui serra la main et sortit de son cachot en secouant la tête.
Enfin les journaux annoncèrent le procès des Étouffeurs.
Dans un entre-filet voisin, ils annoncèrent aussi que madame la marquise de Vaudancourt venait d'être frappée dans ses plus chères affections. Elle avait perdu, de la même maladie, deux jumeaux en bas âge que lui avait laissés M. le marquis de Vaudancourt, mort peu avant leur naissance. Le convoi funèbre fut somptueux, et les enfants furent

enterrés dans le caveau de la noble famille, situé dans une des terres de la marquise.
Madame de Vaudancourt, ensevelie dans sa douleur, ne voulut recevoir personne pendant quinze jours, personne, excepté cependant son médecin, il cavalier Capranica...
Qui de nous n'a vu au moins une fois la Cour d'assises ?
Qui de nous n'a frémi devant son imposante majesté, et n'a interrogé secrètement sa conscience, dans la crainte qu'elle ne relevât des juges ?
Dès l'ouverture des débats, la grande salle des assises fut envahie par tout ce que Paris possède de curieux dans toutes les classes de la société.
Chacun voulut voir l'assassin par amour paternel. Pendant ce temps, Cyprien parcourait la grande ville, avec le secret espoir de rencontrer assez à temps l'homme au manteau. Déjà même il avait donné son signalement à la police; mais ce signalement, incomplet, n'aboutit à aucun résultat.
La séance judiciaire s'ouvrit. L'interrogatoire public fut court : Lambert avouait son forfait.
La femme Poissonnier, au contraire, niait effrontément toute participation volontaire. Elle arriva même à dire qu'elle n'avait su réellement ce qui se passait chez elle qu'à l'arrivée des agents de l'autorité.
Alors on apporta devant elle ce qu'on appelle en termes de palais la preuve convaincante, le cadavre difforme de l'enfant.
Elle tressaillit à sa vue.
On exigea d'elle le serment de non-participation, les yeux fixés sur la victime...
Mais un tremblement général s'empara de la mégère; elle poussa des hurlements affreux, demanda grâce, et avoua toute la vérité en ce qui la concernait.
Toutefois elle ne put donner aucun détail sur l'homme au manteau, qu'elle n'avait jamais vu que

le soir et la tête presque enfouie dans un foulard et un feutre au larges bords.
L'avocat de Lambert s'efforça de démontrer l'innocence de son client, par la définition psychologique des passions et des entraînements de l'intelligence. Mais les aveux anticipés du père de Cyprien détruisaient tout l'effet que cette défense eût pu produire.
L'avocat de la femme Poissonnier se borna à demander pour elle le bénéfice des circonstances atténuantes, invoquant sa négative matérielle au crime.
Les plaidoiries terminées, la Cour entra en délibération.
Un quart d'heure après, elle rendit le verdict définitif qui condamnait :
Joseph Lambert à la peine de mort ;
Jeanne Poissonnier aux travaux forcés à perpétuité,
VI.
Cyprien pleurait dans sa petite chambre; quand soudain Louise entra; une pâleur livide couvrait ses traits.
Cyprien leva les yeux; il devina l'horrible réalité; son père devait mourir.
Les deux fiancés se jetèrent dans les bras l'un de l'autre sans prononcer une parole. Mais leur silence même avait une poignante éloquence.
— Mon pauvre père ! dit enfin Cyprien; toi qui rêvais pour moi le bonheur ! toi que j'ai tant aimé ! mourir sur un échafaud !... O mon Dieu ! vous qui connaissez le vrai au milieu du mensonge des hommes, n'éclairiez-vous pas cet infernal mystère?..

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

l'injonction d'une sentinelle : *On ne passe pas!* Malgré cette latitude accordée à la foule, aucun accident n'a eu lieu. Il était près de cinq heures, quand les troupes sont rentrées sous leurs tentes.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. J. Cohen :

« Depuis plus de deux ans, les prophètes de la guerre ont été déçus dans leurs prédictions. Chaque mois, on annonçait infailliblement que la guerre éclaterait le mois suivant; et chaque mois, nous nous sommes efforcés de dissiper de vaines inquiétudes, propagées et exploitées par des intérêts particuliers pour qui l'intérêt général ne passe qu'en seconde ligne. »

» A qui, jusqu'à présent, de nos contradicteurs et de nous, l'événement a-t-il donné raison ?

» Les jours, les mois, les années se sont écoulés, et la sagesse des hommes d'Etat a conjuré les périls de nouveaux conflits. Les passions se sont calmées; les situations se sont mieux dessinées; les éventualités d'une guerre qui mettrait le feu à l'Europe ont été plus froidement envisagées, et la réflexion succédant à l'excitation du premier moment, nous avons entendu de toutes parts les souverains et les ministres affirmer qu'il n'existe entre les puissances aucune cause actuelle de lutte.

» Sans doute, l'avenir n'appartient à personne; mais la paix dure, et c'est un fait considérable après l'ébranlement profond de ces dernières années. »

MONDE.

M. Léonce de la Ballaye s'exprime ainsi, dans le bulletin du Monde :

« Une des premières questions qui doivent être soumises au Parlement de Naples est celle-ci : le Parlement, dans les conditions actuelles de son existence, fonctionnant mal, comment s'y prendre pour lui infuser une vie nouvelle ? M. Crispi, propose de faire intervenir l'élément populaire dans la formation du Sénat au moyen de l'élection. Il demande avant tout une distinction absolue entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Cela équivaut à dire qu'on refuse au chef de l'Etat toute part à la confection des lois. C'est, au surplus, le dernier terme et la conséquence rigoureuse du parlementarisme; mais on n'y arrive ordinairement, qu'après un certain laps de temps. Crispi, doué de la logique révolutionnaire, veut y arriver d'un bond. Il dépasse du même coup la fameuse maxime : « Il faut un trône entouré d'institutions républicaines. » On mesure d'un coup d'œil les prétentions du parti et les dangers que court l'ordre de choses légal en Italie. »

L'UNION.

L'Union contient un article de M. Poujolat, intitulé : « Les deux Monomanes. » En voici un extrait :

« Cette unité italienne, établie contre l'Eglise catholique, contre les traités et le droit des gens, contre les traditions, les mœurs, la nature et l'histoire, mérite qu'un grand châtiement en fasse justice. Les deux monomanes de la péninsule (Mazzini et Garibaldi) n'en seront

— Courage, mon Cyprien, courage l'reprit de sa voix la plus douce la bonne Louise, je resterai près de toi, et nous nous consolons ensemble...

En face de ce terrible malheur, Louise aimait davantage, s'il est possible, le fils de l'étouffeur.

Elle avait eu la force d'aller connaître le résultat du verdict. Mais la nature était à bout chez cette frêle créature, d'une constitution débile, et dont le travail minait depuis longtemps l'existence.

Elle prit à deux mains la tête de Cyprien, et voulut l'embrasser... mais elle tomba sans connaissance, épuisée par tant d'émotions.

Cyprien appela du secours; la douleur égarait sa raison.

Quand Louise revint à elle, elle se sentit mourante, mais elle eut encore la sublime résignation de sourire à son fiancé.

A dater de ce jour, les deux amants ne se séparèrent plus. Ils se considérèrent comme unis devant Dieu, par le lien suprême du malheur.

A force de pas et de démarches, Cyprien obtint l'autorisation de dire un dernier adieu à son père.

On l'introduisit dans le cathol des condamnés à mort.

Les cheveux de Lambert avaient totalement blanchi; son visage était sillonné de rides profondes.

A la vue de son fils, il se leva lentement, et d'une voix tremblante, lui dit :

— Je meurs victime d'amour pour toi, mon enfant ! pardonne-moi... Pardonne-moi d'imprimer sur ton front la tache de l'ignominie...

Et le malheureux père s'agenouilla devant Cyprien.

Mais Cyprien prompt comme l'éclair l'eut bientôt relevé, et le serra tendrement sur son cœur.

Leurs yeux étaient secs; l'un et l'autre, ils n'avaient plus de larmes à répandre.

— Vous pardonnez, mon père ! s'écria Cyprien; vous pardonnez !... mais n'êtes-vous pas le martyr

de cette ville, où l'animation n'existe plus, où les affaires sont pour ainsi dire anéanties, et dont une partie de la population, pour fuir la misère, émigre vers le Nouveau-Monde. C'est ainsi que s'exprime une lettre que nous recevons de cette ville.

— Il se confirme que le gouvernement brésilien prend des arrangements pour amener bientôt un emprunt, parce qu'on s'attend que les dernières nouvelles apporteront la confirmation de la guerre avec le Paraguay.

— On mande d'Alger que, sur la proposition du ministre de la guerre, l'Empereur vient de décider que les milices de l'Algérie seraient pourvues désormais de fusils rayés provenant des corps des zouaves, de tirailleurs ou autres qui ont aujourd'hui reçu le nouveau fusil se chargeant par la culasse.

— M. Hausmann a quitté Paris, hier soir, pour se rendre à Bordeaux, puis à son château de Cestas (Gironde).

— Dans le monde financier, on parle beaucoup d'un nouvel emprunt de 50 millions que le gouvernement espagnol serait en train de négocier avec le groupe des banquiers du Crédit foncier.

OPINION NATIONALE.

On lit dans l'Opinion nationale, sous la signature de M. Georges Guérout :

« Nous ne ferons aucune difficulté de l'avouer, la Russie a, en Orient, une immense supériorité sur les grandes puissances occidentales qui s'efforcent de galvaniser l'empire turc. Elle sait ce qu'elle veut; elle se fait en toute occasion l'avocat des populations chrétiennes, qui prennent l'habitude de le considérer comme leur défenseur et leur protecteur naturel. L'Europe occidentale, au contraire, se borne à conserver à « l'homme malade » une vie toute factice; elle abandonne, ou à peu près l'élément chrétien, qui forme la seule partie vivace. Elle n'a ni plan, ni ligne de conduite, ni suite dans les idées. L'issue de la lutte ne saurait être douteuse en de pareilles conditions. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés à Biarritz, dans la nuit de dimanche à lundi.

— L'Empereur et son fils sont attendus au camp de Lannemezan, où ils passeront deux ou trois jours. Le camp sera levé le lendemain de la revue d'honneur, fixé au 16 septembre.

— Une épisode touchante a signalé la présence de l'Empereur au camp de Châlons. Trois frères du nom d'André, tous les trois sergents dans des régiments d'infanterie du camp, se sont présentés au quartier impérial pour demander à l'Empereur, en faveur de leur père brigadier de gendarmerie retraité après trente-deux années de services et des campagnes, cette récompense objet de toute l'ambition du soldat pendant sa carrière et sa consolation dans ses vieux jours. L'Empereur, après s'être fait renseigner sur les services du vieux brigadier, a été heureux d'accorder aux trois sergents la croix d'honneur qu'ils étaient venus demander pour leur père et qui sera pour la famille un titre de gloire et un puissant motif de reconnaissance et d'émulation.

— A New-York, on prépare une réception des plus amicales au grand duc Alexis, troisième fils du Czar qui est attendu dans peu de jours aux Etats-Unis.

— Le Maréchal de Mac-Mahon doit, dit-on, se rendre à Biarritz auprès de l'Empereur pendant le séjour de Sa Majesté dans cette ville de bains.

— La situation à Hanovre est loin de s'améliorer. Chaque jour, l'administration prussienne exerce ses droits arbitraires sur les habitants

de l'amour paternel... Ah! si vous m'aviez moins aimé, nous serions heureux encore dans notre mansarde...

— Ecoute, mon enfant, car le temps presse, l'homme que je t'ai montré, le soir de mon arrestation, c'est celui dont la fatale influence me conduit à l'échafaud. Cet homme est assassin aussi... Jure-moi, si Dieu le permet, de le découvrir un jour et de lui demander compte de mon supplice...

— Je le jure ! dit Cyprien.

— Merci, enfant; maintenant, je puis mourir tranquille. Quant à la femme Poissonnier, je lui pardonne; elle sera plus à plaindre que moi... les travaux forcés sont mille fois plus terribles que la mort !...

Le géôlier entra.

Le père et le fils se tinrent longtemps embrassés.

— Nous nous reverrons là-haut, dit Lambert.

Et Cyprien sortit précipitamment sans regarder en arrière, car il se sentait faiblir, et il voulait rester fort pour venger son père.

Le lendemain matin, à quatre heures, un prêtre vint trouver le condamné et lui apprit que le moment suprême était arrivé.

Lambert remplit avec une douceur angélique ses devoirs de chrétien, et confia son âme à la garde de Dieu.

Alors on procéda à la toilette fatale. Le bourreau coupa le col de chemise et les cheveux du condamné; puis, sur sa demande d'un peu de vin pour soutenir son corps jusqu'au terme du voyage, il satisfait à son désir.

Sur la place de la Grève, l'échafaud était dressé; la foule des curieux était immense, les femmes surtout dominaient. On ne s'est jamais bien rendu compte du sentiment qui porte les femmes à assister aux exécutions judiciaires. Seraient-elles plus cruelles que les hommes ?... Nous hésitons à le croire.

A huit heures moins cinq minutes, la funèbre

de cette ville, où l'animation n'existe plus, où les affaires sont pour ainsi dire anéanties, et dont une partie de la population, pour fuir la misère, émigre vers le Nouveau-Monde. C'est ainsi que s'exprime une lettre que nous recevons de cette ville.

— Il se confirme que le gouvernement brésilien prend des arrangements pour amener bientôt un emprunt, parce qu'on s'attend que les dernières nouvelles apporteront la confirmation de la guerre avec le Paraguay.

— On mande d'Alger que, sur la proposition du ministre de la guerre, l'Empereur vient de décider que les milices de l'Algérie seraient pourvues désormais de fusils rayés provenant des corps des zouaves, de tirailleurs ou autres qui ont aujourd'hui reçu le nouveau fusil se chargeant par la culasse.

— M. Hausmann a quitté Paris, hier soir, pour se rendre à Bordeaux, puis à son château de Cestas (Gironde).

— Dans le monde financier, on parle beaucoup d'un nouvel emprunt de 50 millions que le gouvernement espagnol serait en train de négocier avec le groupe des banquiers du Crédit foncier.

ÉLECTION DU VAR.

MM. Peyruc..... 17,400

Dufaure..... 12,800

Pour extrait : A. Layton

Correspondance Parisienne

Paris, le 12 septembre 1868.

La famille royale d'Angleterre venant de Lucerne s'est embarquée à Cherbourg, vendredi à 8 h. 20 minutes.

L'élection du Var tient toujours le tapis pour la politique intérieure.

On avait annoncé que le maire de Bayols avait donné sa démission; cette nouvelle est absolument inexacte et un communiqué donné par l'administration préfectorale, au journal le Toulonnais rétablit la vérité à cet égard.

Mais la révélation la plus piquante est celle-ci : On avait fait passer M. Dufaure pour un citoyen du Var, par le motif qu'il avait épousé la fille de M. Joubert, de Brignole.

Or, voici comment s'établit cette singulière parenté entre le candidat de Toulon et la famille Joubert :

M. et Mme Joubert faisant un voyage à Nice ou en Italie furent forcés de s'arrêter à Brignole parce que Mme Joubert allait mettre au monde un enfant. Cet enfant devait être une fille devenue plus tard Mme Dufaure.

Si pour ce fait, et grâce à ce hasard de la nature et des circonstances, M. Dufaure s'intitule concitoyen par alliance des électeurs du Var, toutes les notions de l'ubiquité sont dépassées.

Nous rappelons le fait parce qu'il est comique en vérité.

M. Dufaure en a fait un principe et nous n'y contredisons pas afin qu'il demeure écrit et constaté que toute son élection dans le Var a été une admirable comédie.

Je ferme ici le chapitre électoral. Demain et lundi, les électeurs nous diront leur dernier mot.

En ce qui concerne la politique extérieure je n'ai qu'un extrait de la Gazette de Cologne. Je vous le traduis :

« Malgré les articles des journaux du parti de la guerre, l'attitude du gouvernement français est considérée ici dans nos cercles compétents comme parfaitement pacifique.

charette arriva.

Lambert en descendit, assisté du prêtre, qui l'embrassa, et, après lui avoir montré le ciel, le remit entre les mains du bourreau.

Arrivé sur la plate-forme, le martyr de l'amour paternel s'agenouilla et pria pour le bonheur de son fils.

Quelques secondes après, son âme était allée rejoindre le Créateur !...

Par une coïncidence touchante, sans savoir ce qui se passait à quelques pas de là, à la même heure, Cyprien et Louise priaient pour leur père sur les dalles de l'église de Notre-Dame.

Mais, avant de mourir, s'il eût tourné son regard vers une petite boutique située à droite de l'échafaud, Lambert eût pu voir un élégant du jour caché derrière un vitrage, et dont la figure ressemblait étrangement à celle de l'homme au manteau.

Lorsque le couperet mortel fut tombé, la poitrine de cet homme sembla se dilater, et un mot s'exhala de ses lèvres :

— Enfin ! !...

(La suite au prochain numéro.)

La Chasse Illustrée.

Deuxième année; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

Au sujet de la Lanterne, le London Review s'exprime ainsi :

« Le n° 15 de la Lanterne composé de citations des œuvres de Napoléon III n'a pas trouvé d'imprimeur à Paris, et M. Rochefort profite de cette circonstance pour dire que les écrits de l'Empereur sont interdits en France. Tout d'abord, cette assertion peut paraître piquante, mais au fond, elle n'est que ridicule. S. M. a le droit d'exiger qu'on ne dénature point, qu'on ne falsifie point sa pensée en reproduisant certains passages de ses œuvres qui n'étaient pas destinées à être citées isolément. »

Si nous ne trouvons pas, partout, chez nous, un langage sévère pour des écrits aussi détestables, au moins empruntons à la presse étrangère la véritable et sévère appréciation que méritent ces œuvres de spéculation insensée !

M. le comte d'Osmond s'étant retiré de la lutte dans la Nièvre, cette élection ne verra d'autres concurrents en provenance que M. de Bourquoing, écuyer de l'Empereur, candidat officiel et M. Giserd, candidat de l'opposition.

Le camp de St-Maur sera levé le 15 courant. Demain commenceront à Chantilly, les courses de la saison d'automne.

Le temps continue à Paris d'être admirablement beau et surtout implacablement chaud.

Je termine ici ma lettre chronique; les nouvelles manquent et l'imagination elle-même trouverait peu de chose à inventer.

Pour extrait : A. Layton

Bulletin financier.

La semaine que nous venons de traverser a été marquée encore par un abaissement des cours, suite de la réaction qui se produit depuis le commencement du mois sur les hauts prix auxquels on avait poussé les valeurs. Les transactions sont presque nulles à la Bourse et les mouvements signalés sont dus uniquement à une position de place et aux engagements des spéculateurs. Il ne circule aucune nouvelle politique de nature à agir sur l'esprit des spéculateurs dans un sens ou dans l'autre; au contraire, si le marché pouvait être impressionné, ce serait plutôt dans un sens favorable, puisque depuis quelque temps le langage de la presse officielle ou non dans tous les pays est évidemment pacifique. Mais comme nous le disions, le marché est uniquement sous l'influence d'une situation de place.

Il est probable qu'après une réaction plus ou moins longue, les cours ne tarderont pas à se raffermir. On a, d'ailleurs, réagi déjà à la fin de la semaine sur les plus bas cours cotés. Cependant les cours n'en restent pas moins très inférieurs aux cours de samedi dernier sur presque toutes les valeurs.

Le 3 1/2 qui restait la semaine dernière à 70 92 1/2 a fait 70 87 1/2 au plus haut et 70 47 1/2 au plus bas et 70.30 au dernier cours avec 62 1/2 cent. de perte d'une semaine à l'autre. L'emprunt reste coté à 70.50 à terme et 70 47 1/2 au comptant. Les petites coupures sont cotées 71.10. L'Italien s'est tenu entre 52.50 et 52.05 et reste au premier de ces cours avec 30 à 35 c. de baisse sur samedi. La Banque de France reste à 31.50 avec 20 fr. de baisse; le foncier fléchit de 21.25 à 1432.50. Le comptoir d'escompte a perdu 5 fr. à 692.50, la générale 7.50 à 587.50. Le mobilier français reste à 281.25, et l'Espagnol à 291.25 les transatlantiques à 345 et l'Immobilier à 415. Le canal de Suez reste à 393.75, le gaz à 45.10.

Le marché des chemins français a été presque nul, toutefois, avec tendance à la baisse assez prononcée. Le Lyon a perdu 284,000 fr. sur ses deux réseaux; le Nord a perdu 209,000 fr.; l'Est a perdu plus de 100,000 fr. L'Ouest a éprouvé sur son nouveau réseau une amélioration de 102,000 fr. qui compense en partie les pertes qu'il a éprouvées sur l'ancien réseau. L'Orléans et le Midi sont seuls en progression l'un a gagné 96,000 fr.; l'autre a gagné 36,000 fr. Les obligations des chemins de fer, ainsi que celles du Crédit foncier sont toujours très recherchées.

Les actions des chemins de fer autrichiens ont éprouvé un léger mouvement de recul; cela tien,

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, JULES MAHLAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MOAIN.

L'Avénir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresdes, Vienne, Berlin, Madrid, New-York Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avénir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry FOURQUIER, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique; par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MOAIN.

L'Avénir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Le dernier numéro de l'ECLIPSE donne le portrait-charge de MM. Lissagarey, et Paul de Cassagnac.

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la Saison, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux: 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

peut-être à la diminution de 92,000 fr. éprouvée par son trafic.  
Les Lombards n'ont pas éprouvé de grands mouvements, leurs recettes ont gagnée cette semaine 234,000 fr.  
Les recettes des autres chemins étrangers sont généralement favorables. Le Saragosse a gagné 147,000 fr. Le Nord de l'Espagne a gagné 48,000 fr. les Portugais ont gagné 12,000 fr.; le Pampelune 8,700 fr. Le Séville a une réduction de 8,700 fr.

Pour extrait : A. Laytou.

**Bulletin Agricole**

LES COMICES DE SEPTEMBRE.

C'est en septembre qu'a lieu la seconde assemblée des comices. Dans la première, celle du printemps, on échange ses craintes, ses espérances; à présent on se communique ses satisfactions ou ses déceptions.

Sans être aussi prospère que le prétendent ces messieurs qui ont la fâcheuse habitude de parler sans savoir, l'année 1868 est bonne pour le cultivateur. En général, dans la vigne aujourd'hui comme dans les champs il y a six semaines, la quantité laisse à désirer, mais la qualité est supérieure. C'est à considérer d'abord au point de vue de la bourse du fermier, du closier, ensuite pour le consommateur, qui aura, sans la payer cher, d'excellente d'entrée.

Dans les entretiens des comices on est tombé d'accord que le froment donnera moyennement 78 et même 80 kilos à l'hectolitre. Depuis trois ou quatre ans on n'allait guère qu'à 74 ou 75 kilos. Donc, quatre ou cinq livres de farines de plus par boisseau double, ancienne mesure, et par conséquent meilleur marché en payant celui-ci cinq francs que quatre francs l'autre. Qu'est-ce qui pèse dans le sac du meunier et dans le blutoir de la ménagère? C'est la farine, ce n'est pas le son.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait remis sur le tapis, dans les réunions agricoles, la question de la vente au poids des céréales. Il est clair que ce système profiterait, cette année, au cultivateur. Oui, mais l'an prochain il lui serait peut-être nuisible. De même l'acheteur ne s'accommoderait guère d'un boisseau aux trois quarts plein seulement, lui qui se plaint sans cesse de la raclette. Somme toute, on laisse à chacun pleine liberté de vendre et d'acheter au poids ou à la mesure, suivant l'habitude consacrée ou l'innovation acceptée.

Quant au vin de la comète de 1868, nom qui lui est donné et qu'il mérite, il provoque la même observation que les grains. Sauf dans quelques clos favorisés, on n'aura pas beaucoup de fruit; mais le vin sera d'un mérite exceptionnel. On le tient pour supérieur au 1846, à plus forte raison au 1865. Voilà ce qui explique le dégageant précipité des chais et celliers et par suite la réduction assez notable (6 ou 8 fr. par fût) consentie depuis une quinzaine. Il s'agit de faire place au nouveau venu, qui paiera son toyer avec largesse. Mettons aussi que l'on a plus ou moins besoin d'argent pour les frais de vendange et autres, lesquels vont en augmentant chaque année. Quelqu'un qui ne sera pas embarrassé de ce côté (ni d'ailleurs) c'est M. de Rothschild, acquéreur du clos Laffite depuis sept à huit semaines. Le bruit court qu'il a vendu la récolte sur pied un million de francs, le dixième du prix du fameux cépage.

On a traité encore, dans les comices, et avec une insistance plus que justifiée, la question du bétail. Grâce aux regains, que les pluies ont favorisés, le fourrage ne sera ni aussi rare ni aussi cher qu'on le pouvait craindre après la première fauchaison. Il n'en est pas moins vrai que la campagne 1868-69 verra encore des cours élevés, et aussi bien sur les petites que sur les fortes espèces. On peut le pressentir en observant la tenue du marché central de La Vilette pendant les chaleurs réparées. Les apports ont beau être abondants, la marchandise s'enlève sans hésitation. Qu'est-ce que ce sera à Noël et à la Chandeleur?... Les journaux parlent d'une compagnie anglo-américaine qui se propose de nous apporter des masses de « viande fraîche » des Etats-Unis. On en essayera, si la graisse et le sel, tout en la conservant, ne l'ont pas rendue écœurante. N'importe, le meilleur remède à la situation est encore de développer l'industrie du bétail dans nos exploitations petites et grandes.

« A qui le dites-vous? répondent les cultivateurs. Mais vous ne savez donc pas qu'il faut des avances pour l'étable et la bergerie, plus encore que pour la vigne ou le sillon, et que nous manquons de ce nerf de l'agriculture comme de la guerre qui s'appelle la pièce de cent sous et le louis d'or? »

Si, nous le savons, ne serait-ce que par le compte-rendu des comices de septembre. On y a discuté longuement sur le crédit agricole, chose superbe en théorie, et très scabreuse en pratique. Le mieux serait d'organiser régionalement des caisses de prêts mutuellistes. La chose a réussi dans plusieurs localités, mais en

restant dans des limites trop restreintes, surtout pour l'élevage du bétail, qui a besoin de fortes sommes et de longs délais. Moyennant quoi, cultivateur mon ami, tu restes obligé d'aller cogner au grillage du banquier pour avoir de l'argent à sept du cent, frais compris, deux signatures avec la tienne et 90 jours d'échéance. Arrange-toi pour que gérisses et brebis mettent bas tous les trois mois, comme le closier et le métayer, pour éviter les protêts, seraient obligés de moissonner, de vendanger, de faucher quatre fois l'année.

Pour extrait : A. Laytou.

**Bulletin Vinicole**

Correspondances des Départements.

**Bordeaux, 9 septembre.** — Quelques propriétaires ont déjà commencé la cueillette cette semaine; mais le grand jour arrêté par le plus grand nombre d'entre eux, pour mettre en marche la longue et joyeuse armée des vendangeurs, est lundi prochain.

Le temps marche toujours à souhait. La maturation, sous l'influence des derniers beaux jours, s'achève de la façon la plus heureuse. Une quantité au-dessus des années ordinaires n'est plus douteuse, et une qualité, préparée par une série de jours si exceptionnels, ne peut qu'être bien remarquable.

Nous devons toutefois ajouter, que quelques esprits inquiets prétendent qu'il y aura de ce côté bien des déceptions, surtout dans certains parages. Là, disent-ils, la maturation n'est pas régulière; des grappes resserrées et recouvertes par la masse trop abondante du raisin ne peuvent mûrir, tandis que le corps entier demande déjà à être cueilli.

Les achats à livrer continuent sur une échelle vraiment extraordinaire. On les évalue à plus de 6,000 tonneaux, et les reventes avec bénéfices, dépassent 1,800 tonneaux. Négociants et spéculateurs étant tout absorbés par ces opérations, négligent complètement les vins des années précédentes, dont on ne signale aucune transaction.

**Dijon (Côte-d'Or), 10 septembre.** — Les chaudes journées que nous traversons mûrissent le raisin à vue d'œil. — Il paraît même, au dire des vigneron, que la maturité va trop vite dans les terrains secs aussi se hâtent-ils de préparer benatons et ballonges.

**Mareuil (Dordogne), 9 septembre.** — Les pluies qui sont venues depuis mon dernier bulletin ont fait le plus grand bien à toute la récolte d'automne, mais particulièrement aux vignes. Depuis quelques jours la chaleur est revenue pendant le jour, tandis que les nuits sont fraîches. Avec une semblable température, le raisin mûrit rapidement, et dans une quinzaine de jours nous serons en pleine vendange.

On espère avoir une qualité excellente et un bon rendement.

**Perpignan, le 11 septembre.** — Les vendanges commenceront en Roussillon du 15 au 20, on compte sur demi-récolte. Dans la plus grande partie du vignoble, il se trouve quelques endroits plus favorisés ayant moins souffert de la sécheresse.

(Moniteur Vinicole.)

**CALENDRIER DU LOT.**

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
17	Jeudi..	s François.	Gourdon, Vayrac.
18	Vendr.	s Joseph.	St-Caprais, Prouillac.
19	Samed	s Janvier,	Duravel.
P. L..... le 2, à 4 h. 7 du matin. D. Q..... le 9, à 10 h. 13 du soir. N. L..... le 16, à 1 h. 29 du soir. P. Q..... le 23, à 3 h. 31 du soir.			

**Chronique locale.**

Une gratification de 10 fr. vient d'être accordée au nom de l'administration au sieur Rio (Louis), ouvrier du chemin de fer dans la commune de Pescadoire, qui a fait preuve de courage dans la journée du 26 juillet dernier, en cherchant à porter secours au sieur Léonard Pourchalassas, qui venait de se noyer dans la rivière du Lot.

— Gratification et éloges au sieur Baladre (Martin), ancien militaire de la commune de Cressensac, à raison du zèle et du dévouement dont il a fait preuve le 16 août dernier, à l'occasion d'un incendie qui a eu lieu à la maison de M. de Lamberterie.

— Gratification au sieur Mazeyrie (Blaise), de Tauriac, pour avoir retiré de la Dordogne deux personnes qui étaient en danger de s'y noyer.

**Conseil général.**

Séance du 24 août 1868.

Budget. — Sous-Chapitre 8.

Le même membre entretient le Conseil du sous chapitre 8 et propose d'allouer toutes les allocations qui y figurent, à l'exception de celle qui est inscrite à l'article 2 que la commission propose de réduire à 2,900 fr., pour attribuer une somme de 400 fr. à chacun des médecins vaccinateurs cantonaux. La commission propose aussi la suppression de l'allocation de 4,500 fr. portée à l'article 11. La nécessité de cette allocation ne lui a pas été démontrée, et elle a pensé que la charité privée était suffisante pour pourvoir aux besoins que cette allocation avait pour objet de satisfaire. Ces propositions sont adoptées par le Conseil, et par suite de la réduction opérée sur l'article 2 et de la suppression de l'article 11, les crédits du sous-chapitre 8 se trouvent réduits à la somme de 20,700 fr.

Budget. — Sous-Chapitre 15. Suppression du crédit proposé en faveur d'un vétérinaire. — Observations relatives à un aliéné.

Le même membre fait le rapport sur le sous-chapitre 15. Il propose la suppression d'un crédit de la somme de 20 fr. 50 destinée à payer les frais de transport d'un vétérinaire de Villefranche-de-Belvez qui, sur la réquisition du maire de Frayssinet-le-Gélat, s'est rendu dans cette commune pour y visiter un cheval que l'on soupçonnait d'être atteint de la morve. M. le Rapporteur fait d'abord remarquer que cette réclamation est tardive, puisque le transport a eu lieu en 1863, et que ce n'est qu'en 1868 qu'on en réclame le paiement. Il dit en outre que le réclamant ne produit à l'appui de sa demande qu'une réquisition du maire de la commune de Frayssinet, et que la commission avait pensé qu'il ne pouvait dépendre de ce fonctionnaire d'engager les finances du département; qu'avant de prendre une pareille mesure il devait en référer à l'autorité supérieure, ou du moins faire rectifier sa réquisition dans le plus bref délai possible, si l'urgence avait été telle qu'il ne lui eût pas été possible, de l'adresser préalablement à M. le Préfet; que d'après ces considérations la commission avait été d'avis de proposer le rejet de cette allocation, rejet qui est prononcé par le Conseil. Sur le rapport du même membre, tous les autres crédits de ce chapitre sont alloués et par suite de la suppression de l'art. 1<sup>er</sup>, la totalité en est réduite à la somme de 4,222 fr.85 c. à l'occasion d'un crédit de la somme de 158 fr. 49 c. demandé pour frais de séjour d'un aliéné du département dans l'asile de Sainte-Anne à Paris. Sur l'observation d'un membre, ce Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien prendre des mesures pour que cet aliéné soit transféré à Leyme où les frais de séjour seront moins coûteux que dans celui de Sainte-Anne et que le transfert ait lieu aux frais de la famille qui, d'après les renseignements qui ont été donnés au Conseil, est en position de pouvoir supporter cette dépense.

Tarif du rachat des prestations.

Un membre de la deuxième commission donne connaissance d'un rapport de M. l'Agent-Voyer en chef qui propose de faire subir au tarif actuel des prestations en nature une augmentation qui le mette en rapport avec les exigences du service et l'élévation des salaires. M. l'Agent-voyer en chef fonde sa demande sur ce que le tarif tel qu'il est actuellement fixé fait éprouver au département et aux communes une perte qui s'accroît tous les jours et qui est de nature à compromettre le service de la grande et de la petite vicinalité et sur l'anomalie frappante qui existe entre la valeur des journées salariées et celle du tarif. M. le Rapporteur expose que la commission, après avoir apprécié les considérations invoquées par M. l'Agent-voyer en chef à l'appui de son opinion, avait reconnu que, vu la situation fâcheuse que les mauvaises récoltes de 1867 et 1868 ont faite au département, le moment n'était pas opportun pour augmenter le tarif des prestations en nature, augmentation qui constituait en définitive un surcroît d'impôt pour le propriétaire et qu'elle avait été d'avis de maintenir quant à présent le tarif actuel. Un membre prend à cette occasion la parole; il rappelle au Conseil qu'il a eu plusieurs fois à examiner cette question, qu'il s'est toujours prononcé contre l'augmentation du tarif des prestations, que depuis qu'il a fait à cet égard connaître son opinion les circonstances n'ont pas changé; que le Conseil ne peut se déjuger; que la proposition de la commission est un ajournement que l'on ne doit pas accepter; que, quant à lui, il demande le rejet pur et simple de la proposition de M. l'Agent-voyer en chef. Après ces observations, le Conseil, consulté, se prononce pour le rejet; en conséquence le tarif actuel des prestations se trouve maintenu.

Foires. — Caniac.

Par une délibération en date du 10 mai dernier, le Conseil municipal de Caniac a demandé la création de trois nouvelles foires dans cette localité. Le Conseil d'arrondissement de Gourdon, qui a eu à examiner cette demande, s'est prononcé pour l'établissement d'une seule foire. Le Conseil général ne peut que se ranger à l'opinion émise par une assemblée qui est en position de connaître les besoins des communes de cet arrondissement; il émet dès-lors l'avis qu'il ne soit établie à Caniac qu'une seule foire qui sera fixée par l'administration locale de manière à éviter toute coïncidence avec les foires des localités voisines.

Foires. — Cressensac.

Le Conseil appelé à se prononcer sur une demande de même nature faite par le Conseil municipal de Cressensac, qui sollicite l'établissement de six nouvelles foires, conformément à l'opinion émise par le Conseil d'arrondissement, est d'avis qu'il soit seulement établi deux nouvelles foires dans cette localité. Ce nombre lui paraît suffisant puisque Cressensac en a déjà trois et que cette localité ne se trouve pas très-éloignée de plusieurs communes où se tiennent de nombreuses foires. Le Conseil s'en rapporte pour la fixation de la tenue des deux nouvelles foires à l'autorité locale qui devra éviter toute coïncidence avec celles qui se tiennent dans le voisinage.

La suite au prochain numéro.

Par décret du 13 septembre, est nommé :  
Conseiller auditeur à la Cour impériale de Pondichéry (Inde), M. Fieuzal, juge suppléant au tribunal de Pondichéry.

Aux termes d'une décision de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 9 septembre courant, le service du contrôle de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans et prolongements, actuellement divisé en cinq arrondissements d'ingénieurs ordinaires pour le service des ponts-et-chaussées, sera divisé en quinze arrondissements.

Nous avons vu long-temps traîner au fond d'une cour du vieux Palais-de-Justice de Cahors, un petit modèle en pierre de la Bastille. Cette reproduction fidèle de la redoutable prison d'Etat, devait, comme souvenir historique, avoir une meilleure place. Elle vient d'être déposée aux archives de la Préfecture, où il nous a été donné de la voir, grâce à l'obligeance de M. l'archiviste adjoint, qui nous a aussi montré une dalle provenant d'un des cachots de la Bastille. Sur cette pierre, ayant 0 95 de longueur sur 0 70 de largeur, on a gravé, avec un portrait de Louis XVI, l'inscription :

*Ex unitate libertas anno primo 1789*

Nous lisons sur ce sujet les détails suivants dans le *Moniteur du Soir* :

Au nombre des choses curieuses que renferme le musée des archives de l'Empire, on voit un objet qui attire surtout l'attention des visiteurs : c'est une petite reproduction en pierre de l'ancienne forteresse de la Bastille. Voici quelle est l'origine de ce modèle :

Le 16 juillet 1789, c'est-à-dire deux jours après la prise de la Bastille, la municipalité de Paris vota à l'unanimité la destruction de la fameuse prison d'Etat. L'ordre en fut proclamé dans tous les carrefours par les trompettes de la ville.

Mille ouvriers sous la conduite d'un architecte nommé Palloi, dit le *Patriote*, furent employés à cette démolition. Palloi choisit dans les ruines les quatre-vingt-trois plus belles assises de pierres, et en fit faire quatre-vingt-trois modèles très-exacts du bâtiment entier, dont un exemplaire fut expédié dans chacun des départements de la France, avec cette inscription :

*Modèle de la Bastille, prise et démolie le 14 juillet 1789 par les citoyens de Paris, adressé au département de... par le patriote Palloi.*

C'est dans la séance du 2 septembre 1790 que ce citoyen présenta à l'Assemblée nationale le modèle de l'ancienne citadelle, et le député Bergeras prononça à la barre un discours sur cette offre.

La reproduction que l'on voit au musée est un des quatre-vingt-trois modèles exécutés en 1790 et nous fait voir la Bastille, telle qu'elle était au moment où elle fut détruite. La porte d'entrée donnait sur la rue Saint-Antoine, en face la rue des Tournelles. On franchissait ensuite un pont-levis et on arrivait dans la *Cour du Gouvernement*. A droite, était la maison du gouverneur, en face, une terrasse; à gauche, la véritable entrée de la prison, un énorme pont-levis, derrière lequel étaient une forte grille en fer et un corps-de-garde. Ces obstacles franchis, on se trouvait dans la *Grande-Cour*. Elle avait 34 mètres de long, sur 24 de large, et était environnée des six tours les plus anciennes.

Trois de ces tours regardaient le faubourg Saint-Antoine; c'étaient, comme on le voit, inscrit sur le modèle : la *Comté*, le *Trésor* où Henri IV renfermait son épargne, et la *Chapelle*, à laquelle attachait une chapelle. Les trois autres tours, la *Liberté*, la *Bertaudière* et la *Bazinière* regardaient Paris.

Au fond de la grande cour, il y avait un élégant bâtiment, construit en 1761, par ordre de M. de Sartines, lieutenant de police. Sur le fronton de ce bâtiment était une horloge, décorée d'ornements significatifs tels que fers, figures enchaînées, etc. Par le milieu, on passait dans la *Cour du puits* où se trouvaient les deux tours du Coin et du Puits.

Les tours de la Bastille étaient toutes partagées en cinq étages voûtés ou portés sur des charpentes doubles, pour rendre plus difficiles les communications entre les prisonniers. On avait, dès 1383, réuni toutes ces tours, hautes de 24 mètres environ, par des murs de même élévation, épais de près de 3 mètres, et on les environna d'un fossé profond de 8 mètres.

**Loterie de Toulouse**

Contrairement à ce qui a été annoncé par quelques journaux, le dernier tirage de la loterie de Toulouse n'a pas eu lieu le 15 septembre. — D'après un avis récent qu'a reçu le dépositaire des billets, à Cahors, une circulaire va lui être adressée incessamment pour le fixer définitivement sur le jour du dernier tirage. Nous ferons part de cette circulaire à nos lecteurs.

On nous écrit de Luzech :

Un accident des plus déplorable vient d'avoir lieu à la tranchée n° 2, à 500 mètres environ de Luzech. Un employé du chemin de fer, nommé Lafon (Louis), âgé de 27 ans, était occupé à détacher un bloc de terre lorsqu'un éboulement s'est produit. Renversé de force, il est allé donner de la tête sur le rail provisoire. Relevé aussitôt, des soins lui ont été donnés par M. Coupat, neveu de l'entrepreneur. Quelques instants après le malheureux rendait le dernier soupir. Il laisse une veuve et un enfant de deux mois dans un dénuement complet.

On nous écrit de Castelnau :

Hier, à la foire du 12, de Castelnau, la halle était abondamment pourvue en céréales

de toute nature, 200 hectol. de blé ont été vendus à destination de Cahors, à une moyenne de 26 f. 75; le maïs a fait 12 fr. 80; l'avoine 12 fr. 50 le tout à l'hectolitre, 100 quintaux de prunes ont été livrés à 8 fr. les 50 kil.

Sur 500 bêtes à cornes amenées à la foire 100 ont été vendues avec hausse de 40 fr. par paire sur les cours précédents. Sur 100 veaux de lait 60 ont été vendus 70c. le kil. poids vif. Les bêtes à laine étaient recherchées et les gras se vendaient 75 fr. les 100 kil. poids vif. Les pores gras valaient 110 fr. les 100 k.

La volaille 1 fr. 30 le k.; les œufs 65 c. la douzaine; les dindons 6 fr. la paire; les oies 8 fr.

Le blé abondait et il s'en est peu vendu.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

« Monsieur le Rédacteur,

Je me demande si cet absurde préjugé qui porte les habitants des campagnes surtout, à sonner les cloches pendant l'orage dans l'espoir de le dissiper, résistera longtemps encore aux déplorables accidents qu'il occasionne chaque année.

Hier c'était dans une église de Puy-l'Evêque, et sous mes yeux, qu'un homme, qui s'était fait carillonneur pour conjurer l'orage, a été foudroyé. Ce malheureux, terrassé par le fluide, a été relevé sans mouvement; sa figure était noircie, et au-dessus de sa tempe gauche, on voyait un point meurtri: c'était là que le fluide avait frappé.

Aujourd'hui que l'instruction se répand partout, grâce à l'initiative d'un gouvernement éclairé, qui élève le niveau intellectuel de la nation, il se trouvera bientôt, dans le moindre hameau, des personnes qui sauront assez de physique pour connaître l'électricité, ses effets et ses lois.

La foudre tombe de préférence sur les points élevés. Tout courant d'air attire d'autant plus la foudre qu'il est plus élevé et plus fort.

Les métaux attirent la foudre et sont bons conducteurs de l'électricité.

On s'expose donc beaucoup en se réfugiant en temps d'orage, sous un arbre, sous

un clocher et surtout en mettant les cloches en branle.

Voilà ce que dans chaque paroisse et dans chaque école le prêtre et l'instituteur devraient inculquer aux fidèles et aux élèves.

On n'aurait plus ainsi le triste spectacle de voir de pauvres diables tirer à tout rompre la corde des cloches qu'ils lancent à toute volée, pensant éloigner l'orage, et qui mettent ainsi, dans leur ignorance, toute leur ardeur et toute leur bonne volonté à se faire tuer.

Agréer, etc.

Un de vos abonnés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

Septembre.

12 Sausset (Marie-Joséphine-Rosa), rue des Augustins.

Décès.

13 Pézet (Antoine-Jules), 16 mois, rue des Boulevards.

14 Planacassagne (Marie), 8 mois, rue St-Laurent.

14 Grèzes (Barbe-Marguerite), 9 mois, rue Brives.

15 Taillade (Henriette), 19 mois, rue Daurade.

15 Triorélie (Charles), 9 mois, rue Feydel.

15 Bouissières (Jean), 1 mois, boulevard Sud.

15 Dabertrand (Jean), 23 ans, hospice.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 Septembre 1868.

17 versements dont 1 nouveau 2,546 »

10 remboursements dont 2 pour solde 1,786 87

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Bibliographie

Nous n'avions pas trop présumé en prédisant un grand succès à la publication en livraisons illustrées de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, par l'honorable M. Garnier-Pagès.

Un nouvel élément de réussite lui est assuré. L'éditeur (librairie Degorce-Cadot, 37, rue Serpente, Paris) a eu la bonne pensée de l'offrir également au public en séries de 10 livraisons, brochées ensemble, avec belle couverture, au prix de 1 fr. la série. — Franco, par la poste, 1 fr. 20.

L'ouvrage complet aura donc 10 séries. Contre mandat de 12 fr., l'éditeur les enverra franco.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Société anonyme

Autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève.

Siège social : à Genève et à Paris, 3, r. Scribe.

Capital social Soixante Millions de francs

GOUVERNEUR : M. FORNEROD,

ancien président de la Confédération suisse.

Emission de la 2e série de 20,000 obligations foncières, garanties par 1re hypothèque, sur le montant des prêts d'une valeur double déjà réalisés en Suisse et en France, le capital social et le fonds de réserve de la Société.

Ces obligations sont émises à 355 fr. Elles rapportent 15 fr. d'intérêts par an, payables semestriellement à Genève, Paris et Marseille, les 1er janvier et 1er juillet, et remboursables à 500 fr., en 60 ans, par voie de tirage au sort annuel.

De plus, elles donnent droit, semestriellement, à un tirage de lots dont voici l'importance :

Table with 2 columns: Lot number and Amount. 1st Numéro sortant... 100,000 fr., 2e... 25,000 fr., 3e... 10,000 fr., 4e... 5,000 fr.

Et les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, chacun... 1,000 fr.

Le 1er tirage aura lieu publiquement à Genève, le 20 janvier 1869.

Les versements devront être effectués ainsi :

Table with 2 columns: Amount and Date. 100 francs en souscrivant, 100 — du 20 au 25 octobre 1868, 100 — du 20 au 25 novembre 1868, 55 — du 20 au 25 décembre 1868.

Une bonification de 5 0/0 l'an sera faite sur tous les versements anticipés; ce qui réduit le prix de l'obligation à 353 fr. 90.

Les titres sont délivrés avec le coupon semestriel de 7 fr. 50 échéant le 1er janvier 1869.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES DU 10 AU 22 COURANT A Genève : au Siège social, 23, r. du Rhône; A Turin : à la Banque Franco-Italienne; A Milan : à la Banque Franco-Italienne;

On peut verser les fonds au Crédit des directeurs de la Banque Franco-Italienne de Turin :

A Paris, chez M. F. de Fontbouillant, D<sup>r</sup> du journal l'Épargne, 7, pl. de la Bourse, Et en Province, chez MM. les Banquiers.

Le Journal de l'Agriculture, fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le plus complet de tous les journaux agricoles. Il s'occupe à la fois d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture, de culture maraîchère, de sylviculture, de sériciculture, d'économie rurale, de l'élevage du bétail et du cheval, de commerce, de jurisprudence agricole et des intérêts de la propriété. Il traite en un mot toutes les questions et peut être appelé la Revue des Deux-Mondes de l'agriculture. Il est le seul qui publie des planches coloriées et de nombreux articles originaux et qui paraît deux fois par mois en un cahier de 160 pages.

Le Bulletin de l'Agriculture, également fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le meilleur marché des journaux agricoles. Il publie chaque semaine les prix des denrées sur tous les marchés. Il est surtout consacré à la pratique et au commerce agricoles et tient au courant de tous les faits qui intéressent les propriétaires de tous les pays, en donnant des courriers d'Angleterre, de Belgique, du Midi, et des chroniques viticoles, séricicoles, etc., etc.

Le prix de l'abonnement du Journal de l'Agriculture, paraissant le 3 et le 20 de chaque mois est de 28 fr. par an; 13 fr. pour six mois; 7 fr. pour trois mois. Le prix du Bulletin de l'Agriculture, paraissant tous les huit jours, est de 8 fr. par an; 4 fr. 50 pour six mois.

Le Journal et le Bulletin, pris ensemble, coûtent 30 fr. pour un an; 16 fr. pour six mois; et 8 fr. pour trois mois. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. Sagnier, gérant, 9, rue de Fleurus, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M. Matrieu, huissier, à Latronquière. Par acte passé devant M<sup>e</sup> Vic, notaire, à Soucey-rae, le 28 juin 1861, vente a été faite à Jean-Pierre Borie, d'immeubles appartenant à Marguerite Ribeyrol, moyennant la somme de 2,400. Copie de cet acte a été signifié à qui de droit.

Etude de M. Bru, huissier, à Figeac. La vente des matériaux du sieur Henri Rouch, entrepreneur, au e lieu le 13 septembre, sur la place du Marché, à Figeac.

(Extrait de l'Echo du Quercy, de Figeac, no 5.) Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

13e ANNÉE

La Semaine Financière

13e ANNÉE

COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET POLITIQUE

Fondée en 1856 par M. Eugène Forcade, et achetée le 5 Septembre 1868 aux enchères publiques 172,500 Francs.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE TOUS LES TIRAGES FINANCIERS. PARAISANT DANS CHAQUE NUMÉRO TOUS LES SAMEDIS. BUREAUX : RUE RICHELIEU, 83.

ABONNEMENTS D'ESSAI ET DE COMPARAISON Du 1er Octobre au 31 décembre 1868 PRIX POUR CES TROIS MOIS : UN FRANC ENVOYÉ EN TIMBRES-POSTE PAR LETTRE AFFRANCHIE

COMITÉ D'EXAMEN DE TOUTES LES AFFAIRES NOUVELLES PAR ACTIONS composé de sept membres. LE N° DU 3 OCTOBRE DONNERA LE PROGRAMME. BUREAUX : RUE RICHELIEU, 83.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement. GUERRE! GUERRE! AU PRÉJUGÉ ET A LA ROUTINE. Nous offrons : 1° aux malades des preuves sérieuses; 2° aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au dernier degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 30 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WATKA, importation galvanique-électrique russe. Préservatif du cramp et de la courbache, facilite la diction et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. R. Barterin et C<sup>o</sup>, à Talsenants. — rare (Rhône). Paris, 10, galerie Vivienne. Lyon, quai Pierre-Scize, 111, et dans toutes les bonnes pharmacies et épiceries — Dépôt à Cahors, chez M. Burgalères, fils, négociant

A VENDRE UN JOLI DOMAINE D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de : Maison et autres Bâtements nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11. S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES Du Docteur PATERSON. Depuis 15 ans, les Médecins français et étrangers sont unanimes à constater la supériorité de ces produits sur tous les remèdes connus, pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, gastralgies, irritations d'intestins, etc., etc. — Entrepôts : Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, rue de l'Impératrice, 9. — Dépôts à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

POSTE AUX X CHEVAUX M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galeri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A Vendre ou à Louer LE CAFE IMPÉRIAL Avec ces accessoires. — S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Gervais. Bail 7 ans. On offre toute facilité pour le paiement.

A Vendre Deux bons Chiens-courant On les donnera à l'essai. S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq (Lot).

A VENDRE A TOUS PRIX BARRIQUES VIDES en Chêne et Châtaignier. S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, couvent de M<sup>me</sup> Penchenat.

Trois mois 17 fr. Six mois 54 fr. LE TEMPS JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEETZER Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

Guérison radicale des Hernies ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE-SIMON; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire); élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir). Propriétaire-gérant : A. LAYTON.